

**DEPARTEMENT DU BAS-RHIN  
COMMUNE DE MARMOUTIER**

Convocation le 24 mars 2014  
Publication par affichage le 31 mars 2014

**SEANCE D'INSTALLATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 MARS 2014**

Nombre de Conseillers élus : 23  
Nombre de Conseillers en fonction : 23  
Nombre de Conseillers présents en séance : 22  
Nombre de Votants : 23

**ORDRE DU JOUR**

- 2014.25 - Installation du nouveau Conseil Municipal**
- 2014.26 - Désignation du secrétaire de séance**
- 2014.27 - Election du Maire**
- 2014.28 - Détermination du nombre d'Adjoints au Maire**
- 2014.29 - Election des Adjoints au Maire**
- 2014.30 - Election des délégués de la Commune auprès du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)**
- 2014.31- Election des délégués auprès du Syndicat d'Eau Potable de Saverne-Marmoutier**
- 2014.32 - Election d'un délégué au Conseil d'Administration du Collège Léonard de Vinci**
- 2014.33 - Election d'un délégué du Conseil Municipal auprès des Conseils d'Ecole**
- 2014.34 - Election de délégués auprès de l'Office Municipal des Sports, des Loisirs et de la Culture.**
- 2014.35 - Désignation du correspondant « Défense »**
- 2014.36 - Désignation du correspondant « Prévention Routière »**

**2014.25- INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit mars à vingt heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Marmoutier proclamés élus par le Bureau de Vote à la suite du scrutin du 23 mars 2014 se sont réunis dans la salle du Conseil à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant M. Jean-Claude WEIL conformément aux articles L2121-10 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En préambule, M. le Maire remercie pour leur implication passée les Conseillers Municipaux de la précédente mandature qui n'ont pas renouvelé leur mandat : M. Daniel ALLIENNE, conseiller municipal depuis 2001, Mme Béatrice BLELLY, Mme Nadine CASPAR, M. Fabien EHRHARDT, M. Gérard FERRAND, Mme Sylvie GEISSLER, M. Nicolas MICHALSKI, M. Pascal NEUMULLER. Il salue également le travail effectué dans les mandatures précédentes par MM. Aimé DANGELSER et Pascal LIEHN en leurs qualités d'Adjoints.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

|                      |                       |
|----------------------|-----------------------|
| M. WEIL Jean-Claude  | Mme RAUNER Valérie    |
| Mme ITALIANO Angèle  | M. SCHWALLER Claude   |
| M. MULLER Jean-Louis | Mme CLAUSS Jeanne     |
| Mme TÖLDTE Ingrid    | M. GUTFREUND Rémy     |
| M. DANGELSER Aimé    | Mme KRAEMER Sabine    |
| Mme MARTINS Isabelle | Mme ZINGRAFF Hélène   |
| M. LIEHN Pascal      | M. FAESSEL Cédric     |
| Mme OSTER Mireille   | Mme SCHUE Christine   |
| M. FROEHLIG Richard  | M. CURY Thierry       |
| Mme VITALE Anne      | Mme MEYER Valérie     |
| M. LIEHN Jacques     | M. MONNERIE Sébastien |

M. RECHT Pierrot a donné procuration à M. MULLER Jean-Louis.

La séance a été ouverte par M. Jean-Claude WEIL, Maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal installés dans leurs fonctions.

M. le Maire remercie également pour leur implication passée les Conseillers Municipaux de la précédente mandature qui n'ont pas renouvelé leur mandat : M. Daniel ALLIENNE, conseiller municipal depuis 2001, Mme Béatrice BLELLY, Mme Nadine CASPAR, M. Fabien EHRHARDT, M. Gérard FERRAND, Mme Sylvie GEISSLER, M. Nicolas MICHALSKI, M. Pascal NEUMULLER.

M. le Maire mentionne également à titre d'information les conseillers communautaires élus suite au scrutin du 23 mars 2014:

M. WEIL Jean-Claude  
Mme ITALIANO Angèle  
M. DANGELSER Aimé  
Mme MARTINS Isabelle  
M. LIEHN Pascal  
Mme OSTER Mireille  
M. FROEHLIG Richard  
Mme VITALE Anne

Conseillers communautaires suppléants :

M. LIEHN Jacques  
Mme RAUNER Valérie.

## **2014.26 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Mme Valérie MEYER a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

## **2014.27 – ELECTION DU MAIRE**

M. Rémy GUTFREUND, le plus âgé des membres du Conseil Municipal, a pris la présidence de l'assemblée (article L2122-8 CGCT).

Il a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré vingt-deux conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L2121-17 du CGCT était remplie.

Il appelle également le Conseil Municipal à désigner deux assesseurs pour l'élection du maire et des Adjointes.

Sont désignés assesseurs Mme TÖLDTE Ingrid et M. FROEHLIG Richard.

Conformément aux articles L2122-4 et L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés.

M. Jean-Claude WEIL présente sa candidature.

### **PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Après l'appel à candidatures, chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote dans l'urne.

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

|   |   |         |
|---|---|---------|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne   | : | 23      |
| A déduire : bulletins blancs ou bulletins ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître | : | 0       |
| Nombre de suffrages exprimés  | : | 23      |
| Majorité absolue  | : | 12      |
| M. WEIL Jean-Claude   | : | 23 Voix |

M. WEIL Jean-Claude ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Sous la Présidence de M. WEIL Jean-Claude, élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à déterminer le nombre de postes d'Adjointes au Maire pour la durée du mandat.

## **2014.28 – DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS AU MAIRE**

M. le Maire fait référence aux articles L2122-1 et L2122-2 CGCT selon lesquels la Commune doit disposer au minimum d'un Adjoint et au maximum d'un nombre d'Adjoints correspondant à 30% de l'effectif du Conseil Municipal, soit six Adjoints au Maire au maximum pour Marmoutier.

Sur proposition de M. le Maire, à l'UNANIMITE, le Conseil Municipal décide de fixer à cinq le nombre des Adjoints pour la durée du mandat.

## **2014.29 – ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE**

M. le Maire rappelle que suite à la loi électorale du 17 mai 2013, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue pour les communes à partir de 1000 habitants.

La commune de Marmoutier comptant 2851 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2014, cette nouvelle disposition s'y applique.

M. le Maire fait lecture de l'article L21-22-7-2 du CGCT :

*« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.*

*Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.*

*En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L. 2122-7.*

*NOTA: Une nouvelle version de cet article modifié par la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral s'appliquera aux élections organisées les 23 et 30 mars 2014 à l'occasion du prochain renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, y compris aux opérations préparatoires à ce scrutin. »*

M. le Maire propose la candidature de la liste de M. Claude SCHWALLER :

- 1 - M. SCHWALLER Claude
- 2 - M. MULLER Jean-Louis
- 3 - M. GUTFREUND Rémy
- 4 - Mme ITALIANO Angèle
- 5 - Mme MARTINS Isabelle

Conformément à l'article L2121-21 2° du CGCT, le vote a lieu au scrutin secret.

## 1<sup>ER</sup> TOUR DE SCRUTIN

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis son bulletin dans l'urne.

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

|   |    |
|---|----|
| a – Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote | 0  |
| b – Nombre de votants (enveloppes trouvées dans l'urne) | 23 |
| c – Nombre de suffrages blancs                          | 0  |
| d – Nombre de suffrages exprimés                        | 23 |
| e – Majorité absolue                                    | 12 |

La liste présentée par M. Claude SCHWALLER a obtenu 23 voix, soit la totalité des suffrages exprimés.

Sont élus Adjoints au Maire les Conseillers Municipaux dans l'ordre ci-dessus :

- 1 - M. SCHWALLER Claude
- 2 - M. MULLER Jean-Louis
- 3 - M. GUTFREUND Rémy
- 4 - Mme ITALIANO Angèle
- 5 - Mme MARTINS Isabelle

M. le Maire annonce son intention de déléguer aux Adjoints les attributions suivantes, celles-ci pouvant évoluer en fonction des Commissions Municipales qui seront mises en place ultérieurement :

M. SCHWALLER Claude: Urbanisme, circulation ;

M. MULLER Jean-Louis : Finances ;

M. GUTFREUND Rémy : Travaux, bâtiments, voirie, cimetière, gestion des services techniques ;

Mme ITALIANO Angèle : Sports, Jumelage, Relations de la commune à l'international ;

Mme MARTINS Isabelle : Cadre de vie, Développement durable, communication.

### **2014.30 – ELECTION DES DELEGUES AUPRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Le Centre Communal d'Action Sociale comprend treize membres dont le Maire, Président de droit.

Le nombre de membres élus est égal aux membres nommés. Le Conseil Municipal doit donc élire sept membres auprès du C.C.A.S.

Conformément à l'article L2121-21 CGCT, les membres sont élus au scrutin secret selon les mêmes formes que précédemment.

M. le Maire recueille les candidatures de Mmes CLAUSS Jeanne, OSTER Mireille, SCHUE Christine, TÖLDTE Ingrid, VITALE Anne, MM. FROEHLIG Richard, LIEHN Jacques, MULLER Jean-Louis, RECHT Pierrot.

### PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Après l'appel à candidatures, chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

|   |    |
|---|----|
| a – Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote | 0  |
| b – Nombre de votants (enveloppes trouvées dans l'urne) | 23 |
| c – Nombre de suffrages blancs                          | 0  |
| d – Nombre de suffrages exprimés                        | 23 |
| e – Majorité absolue                                    | 12 |

Les candidats ont obtenu les suffrages suivants :

|                        |   |         |
|------------------------|---|---------|
| - Mme CLAUSS Jeanne    | : | 23 Voix |
| - Mme OSTER Mireille   | : | 20 Voix |
| - Mme SCHUE Christine  | : | 8 Voix  |
| - Mme TÖLDTE Ingrid    | : | 8 Voix  |
| - Mme VITALE Anne      | : | 19 Voix |
| - M. FROEHLIG Richard  | : | 21 Voix |
| - M. LIEHN Jacques     | : | 22 Voix |
| - M. MULLER Jean-Louis | : | 23 Voix |
| - M. RECHT Pierrot     | : | 15 Voix |

Ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, Mmes CLAUSS Jeanne, OSTER Mireille, VITALE Anne, MM. FROEHLIG Richard, LIEHN Jacques, MULLER Jean-Louis, RECHT Pierrot ont été élus délégués du Conseil Municipal auprès du Centre Communal d'Action Sociale de Marmoutier.

### 2014.31 ELECTION DE DEUX DELEGUES AUPRES DU SYNDICAT D'EAU POTABLE DE LA REGION DE SAVERNE-MARMOUTIER

Conformément aux statuts du Syndicat d'Eau Potable de la Région de Saverne-Marmoutier, il appartient au Conseil Municipal d'élire deux délégués appelés à représenter la Commune de Marmoutier.

Conformément à l'article L2121-21 CGCT, les membres sont élus au scrutin secret selon les mêmes formes que précédemment.

Sont candidats :

- M. FAESSEL Cédric
- M. DANGELSER Aimé

### PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Après l'appel à candidatures, chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote dans l'urne.

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

|   |    |
|---|----|
| a – Nombre de conseillers n’ayant pas pris part au vote | 0  |
| b – Nombre de votants (enveloppes trouvées dans l’urne) | 23 |
| c – Nombre de suffrages blancs                          | 0  |
| d – Nombre de suffrages exprimés                        | 23 |
| e – Majorité absolue                                    | 12 |

Les candidats ont obtenu les suffrages suivants :

- M. FAESSEL Cédric : 23 Voix
- M. DANGELSER Aimé : 23 Voix

Ayant obtenu la majorité absolue, MM. FAESSEL Cédric et DANGELSER Aimé sont élus délégués du conseil Municipal de Marmoutier auprès du Syndicat d’Eau Potable de la Région de Saverne-Marmoutier.

### **2014.32 – ELECTION D’UN DELEGUE AUPRES DU CONSEIL D’ADMINISTRATION DU COLLEGE LEONARD DE VINCI DE MARMOUTIER**

Il appartient au Conseil Municipal d’élire un délégué au sein du Conseil d’Administration du Collège Léonard de Vinci.

Conformément à l’article L2121-21 CGCT, il doit être procédé au vote au scrutin secret selon les mêmes formes que précédemment.

Est candidate :

- Mme ZINGRAFF Hélène

#### **PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Après l’appel à candidatures, chaque Conseiller Municipal, à l’appel de son nom, a remis son bulletin de vote dans l’urne.

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

|   |    |
|---|----|
| a – Nombre de conseillers n’ayant pas pris part au vote | 0  |
| b – Nombre de votants (enveloppes trouvées dans l’urne) | 23 |
| c – Nombre de suffrages blancs                          | 0  |
| d – Nombre de suffrages exprimés                        | 23 |
| e – Majorité absolue                                    | 12 |

Les candidats ont obtenu les suffrages suivants :

- Mme ZINGRAFF Hélène : 22 Voix
- Mme ITALIANO Angèle : 1 Voix

Ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, Mme ZINGRAFF Hélène est élue déléguée du Conseil Municipal de Marmoutier auprès du Conseil d’Administration du Collège Léonard de Vinci de Marmoutier.

### **2014.33 – ELECTION D’UN REPRESENTANT AUPRES DES CONSEILS D’ECOLE DE MARMOUTIER**

M. le Maire fait savoir aux conseillers que l’article D 411-1 du Code de l’Education, qui détermine la composition du Conseil d’Ecole, prévoit que la commune du siège de l’établissement est représentée par le Maire ou son représentant.

M. le Maire propose d’élire un délégué dans les mêmes formes que précédemment.

Est candidate :

- Mme RAUNER Valérie

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

|   |    |
|---|----|
| a – Nombre de conseillers n’ayant pas pris part au vote | 0  |
| b – Nombre de votants (enveloppes trouvées dans l’urne) | 23 |
| c – Nombre de suffrages blancs                          | 0  |
| d – Nombre de suffrages exprimés                        | 23 |
| e – Majorité absolue                                    | 12 |

Les candidats ont obtenu les suffrages suivants :

- Mme RAUNER Valérie : 23 Voix

Ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, Mme RAUNER Valérie est élue déléguée du Conseil Municipal de Marmoutier auprès des Conseils d’Ecole des écoles élémentaire et maternelle de Marmoutier.

### **2014.34 – ELECTION DE DEUX DELEGUES AUPRES DE L’OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS, DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

Les statuts de l’Office Municipal des Sports, des Loisirs et de la Culture prévoient la présence de deux représentants du Conseil Municipal pour siéger au Conseil d’Administration.

Conformément à l’article L2121-21 CGCT, il doit être procédé au vote au scrutin secret selon les mêmes formes que précédemment.

Sont candidats :

- Mme MEYER Valérie
- M. MONNERIE Sébastien

#### **PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Après l’appel à candidatures, chaque Conseiller Municipal, à l’appel de son nom, a remis son bulletin de vote dans l’urne.

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

|   |    |
|---|----|
| a – Nombre de conseillers n’ayant pas pris part au vote | 0  |
| b – Nombre de votants (enveloppes trouvées dans l’urne) | 23 |
| c – Nombre de suffrages blancs                          | 0  |
| d – Nombre de suffrages exprimés                        | 23 |
| e – Majorité absolue                                    | 12 |



Les candidats ont obtenu les suffrages suivants :

- Mme MEYER Valérie : 23 Voix
- M. MONNERIE Sébastien : 23 Voix

Ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, Mme MEYER Valérie et M. MONNERIE Sébastien sont élus délégués du Conseil Municipal auprès de l'OMSLC.

#### **2014.35 – DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT « DEFENSE »**

M. le Maire rappelle que depuis 2001, le Ministère de la Défense sollicite la mise en place d'un Conseiller Municipal en charge des questions de défense dans sa chaque commune.

Ce conseiller a vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la Défense, destinataire d'une information régulière, susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne, s'occuper du recensement.

M. MULLER Jean-Louis est candidat à cette fonction de Correspondant Défense.

A l'UNANIMITE, le Conseil Municipal désigne M. MULLER Jean-Louis « Correspondant Défense » pour la Commune de Marmoutier.

#### **2014.36 – DESIGNATION D'UN DELEGUE AUPRES DE LA PREVENTION ROUTIERE**

M. le Maire propose l'élection d'un correspondant auprès de l'Association de Prévention Routière pour établir un relais entre les informations diffusées par cette association et les actions qu'elle entreprend. Le correspondant Prévention Routière est chargé de mettre en œuvre toutes les mesures propres à réduire la fréquence et la gravité des accidents de la circulation routière.

Mme VITALE Anne est candidate à la fonction de correspondante auprès de l'association de Prévention Routière.

A l'UNANIMITE, le Conseil Municipal désigne Mme VITALE Anne correspondante de la Commune de Marmoutier auprès de l'association de Prévention Routière.

La séance est levée à vingt-deux heures et le procès-verbal est approuvé par les Conseillers Municipaux qui ont apposé leurs signatures